

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ET DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE - 2020 - 2024



# Plan de la présentation

- Rappel des enjeux
- Synthèse du diagnostic
- Propositions d'actions
- De nouvelles modalités de calcul des subventions

# RAPPEL DES ENJEUX



## CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

- **13 août 2004** : loi n° 2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales comportant un volet sur les enseignements artistiques relatifs au spectacle vivant MUSIQUE, DANSE, THEATRE :
  - *Les communes et intercommunalités ont la charge de l'enseignement initial de la pratique amateur et des missions d'éducation artistique des établissements ;*
  - *Les départements doivent mettre en œuvre un **Schéma départemental** des enseignements artistiques (SDEA).*
- **1<sup>er</sup> mars 2007** : vote du SDEA par le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne
- **2012-2013** : phase de bilan partagé avec les acteurs du SDEA
- **17 novembre 2014** : vote du 2<sup>nd</sup> Schéma intégrant pleinement l'éducation artistique : Schéma départemental des enseignements et de l'éducation artistiques (SDEEA)

## UN SDEA...

... pour quoi ?

### Les objectifs généraux :

- Favoriser les **enseignements**, l'**éducation** artistique et les **pratiques** amateur du plus grand nombre dans un souci d'**aménagement du territoire**
- Améliorer la **structuration** pédagogique et le **rayonnement** des établissements (projets d'établissements, travail en réseaux, partenariats, pratiques collectives, projets innovants...)

... pour qui ?

### Les usagers :

- Les établissements d'enseignement artistique spécialisés en musique, danse, théâtre ;
- Les communes et intercommunalités, associations et structures développant des projets d'enseignements artistiques ;
- Les établissements scolaires qui développent des parcours d'éducation artistique dans leur projet d'établissement;
- Les structures concernant les personnes en établissements de soin, en situation de handicap, placées sous main de justice ou en difficulté sociale et qui souhaitent faire de l'accès à la culture un objectif majeur de leur action auprès de ces personnes.

# LE SDEEA EN TARN ET GARONNE : LES 4 AXES D'ACTION

- **Axe 1 : Contribuer à la structuration de l'offre des enseignements artistiques pour un développement territorial équilibré**
  - *Apporter une aide structurante aux écoles de musique via des subventions du Conseil départemental*
  - *Accompagner les projets des écoles de danse et les associations développant les pratiques d'art dramatique*
  
- **Axe 2 : Participer à la formation et à la qualification des équipes pédagogique**
  - *Lutter contre la disparité des statuts des enseignants et des approches pédagogiques sur le territoire*
  - *Consolider les compétences des directeurs, responsables et enseignants des établissements d'enseignement artistique*
  
- **Axe 3 : Accompagner la structuration des établissements d'enseignement artistique**
  - *Coordination de réseau : animation de comités de pilotage et techniques; Brevet musical départemental ; espace emploi culturel...*
  - *Mission de conseil et accompagnement des projets d'établissement des structures d'enseignement artistique.*
  - *Ingénierie culturelle auprès des collectivités et des acteurs du territoire.*
  
- **Axe 4 : Favoriser les projets partagés et/ou en lien avec le milieu scolaire**
  - *Des dispositifs organisés par l'ADDA 82 (Parcours en danse, projets en lien avec la saison pour l'enfance et la jeunesse Big Bang des Arts, transversalité avec la mission Musiques actuelles)*
  - *Des projets des écoles de musique ou de danse accompagnées par l'ADDA 82 avec une attention portée aux projets partenariaux, transdisciplinaires ou innovants.*

## LES CHIFFRES - CLE DU SDEEA

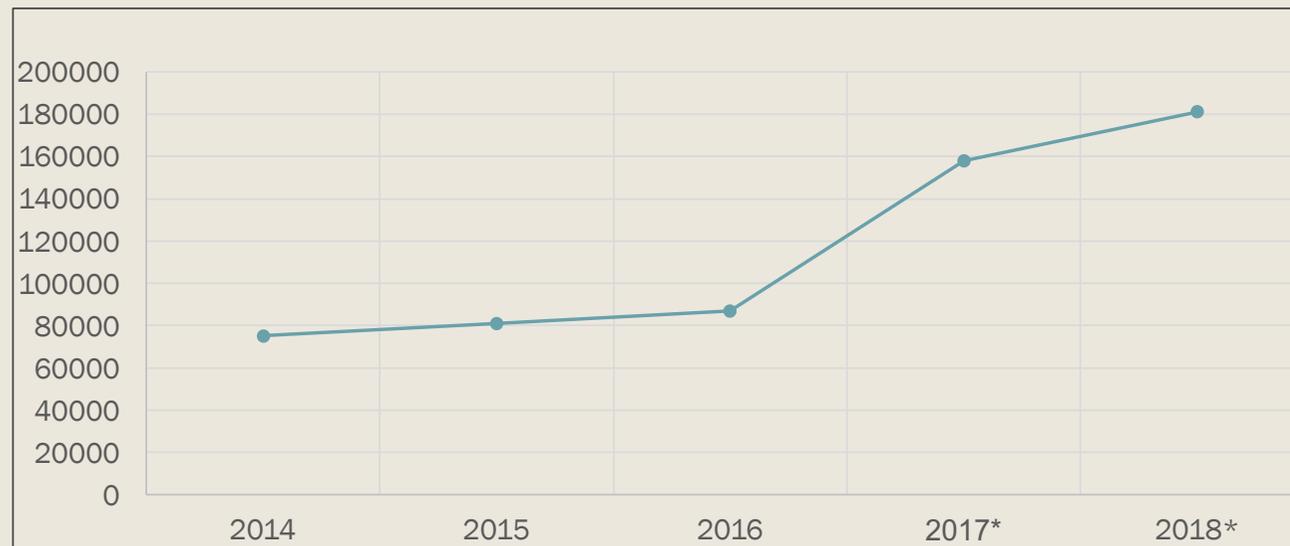
■ De 2007 à 2011 (1<sup>er</sup> SDEA) : 727.103 €

dont 349 251 € de subventions accordées aux écoles de musique

■ De 2014 à 2018 (2<sup>ème</sup> SDEEA) : 1.091.925 €

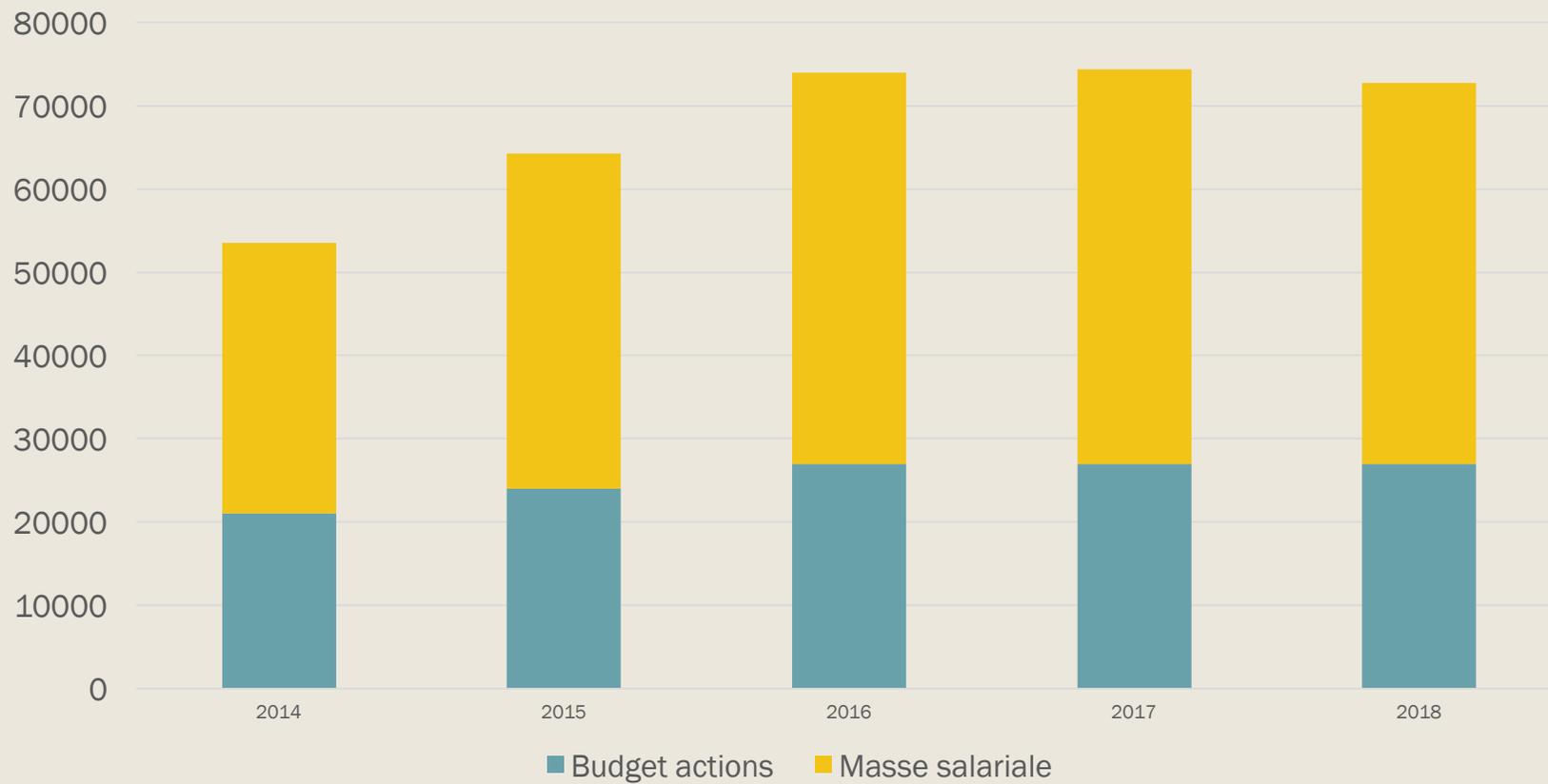
dont 582 089 € de subventions accordées aux écoles de musique

Des subventions allouées par le Conseil départemental en hausse depuis 2014 :

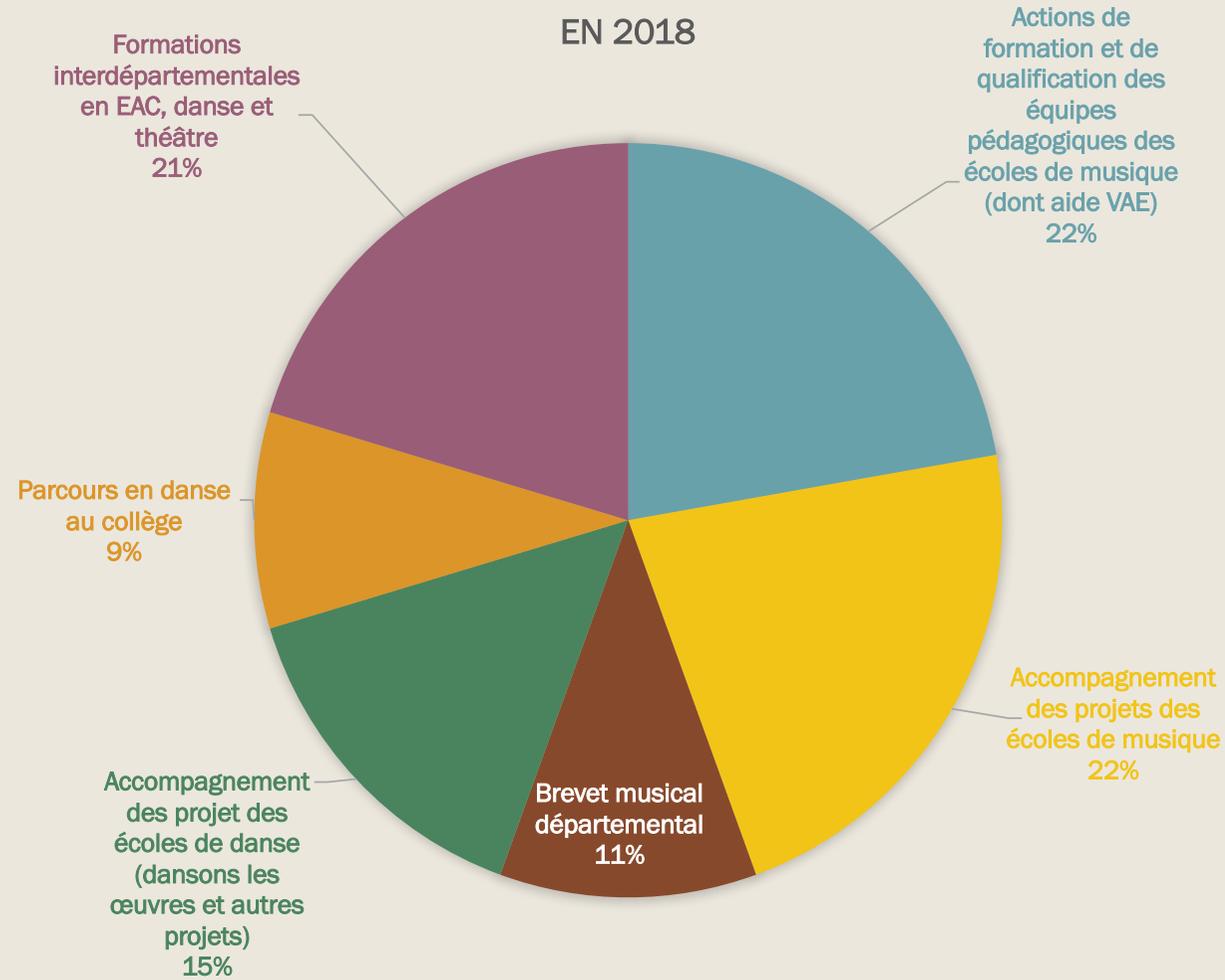


\* A partir de 2017, l'enveloppe d'aide aux écoles de musique augmente significativement du fait de l'aide apportée pour la 1<sup>ère</sup> fois au Conservatoire à Rayonnement Départemental.

## BUDGET DE L'ADDA 82 CONSACRE AU SDEEA



# REPARTITION DU BUDGET DE L'ADDA 82 CONSACRE AU SDEEA



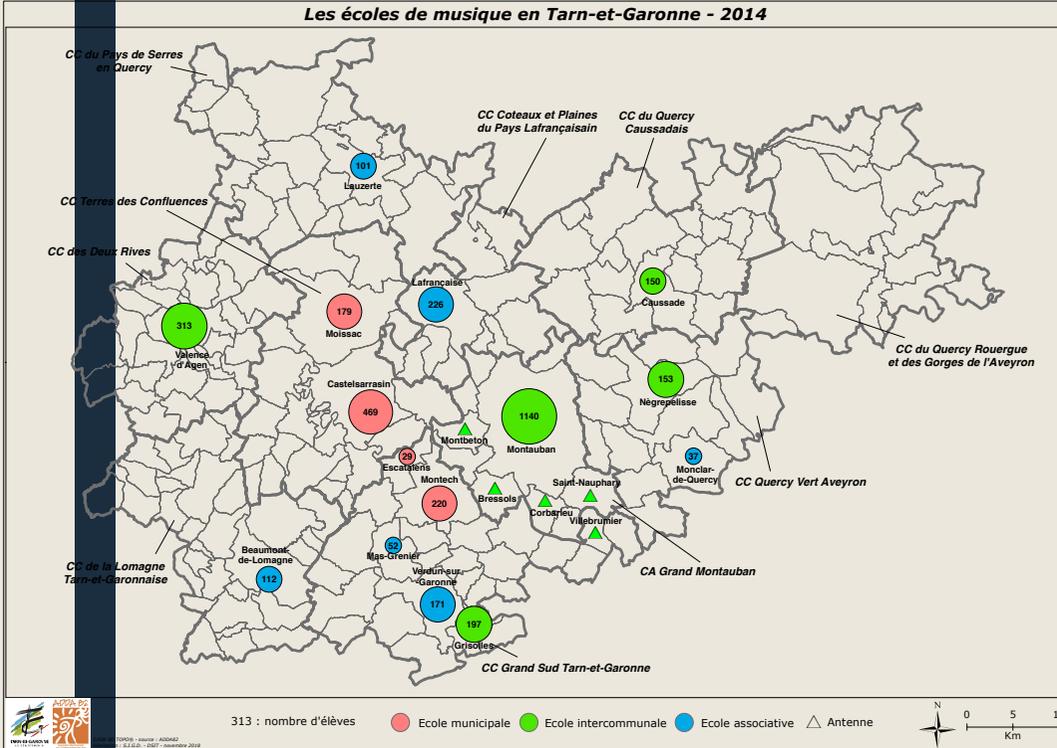
## EN RESUME :

- Le SDEEA s'inscrit dans une politique durable du Conseil départemental, confirmée par la hausse croissante des subventions depuis 2007
  
- Pas d'aide à l'aménagement ou à la création de locaux intercommunaux entre 2014 et 2018 faute de sollicitation / une enveloppe « aide à l'achat d'instruments et de matériel pédagogique » insuffisante
  
- Des formations et des actions de l'ADDA 82 qui ne bénéficient pas de la même manière à toutes les écoles > un schéma à double vitesse ?
  
- Les actions de l'ADDA 82 se répartissent ainsi :
  - *environ 1/4 du budget pour les actions concernant la danse*
  - *environ 55 % du budget concernent les écoles de musique (accompagnement de projets collectifs, formation, Brevet Musical Départemental)*
  - *Environ 20 % du budget concerne des formations en éducation artistique (théâtre, danse, ...)*
- ***Entre 2014 et 2018 : réduction de la part consacrée à l'organisation du BMD et augmentation des actions de formation***

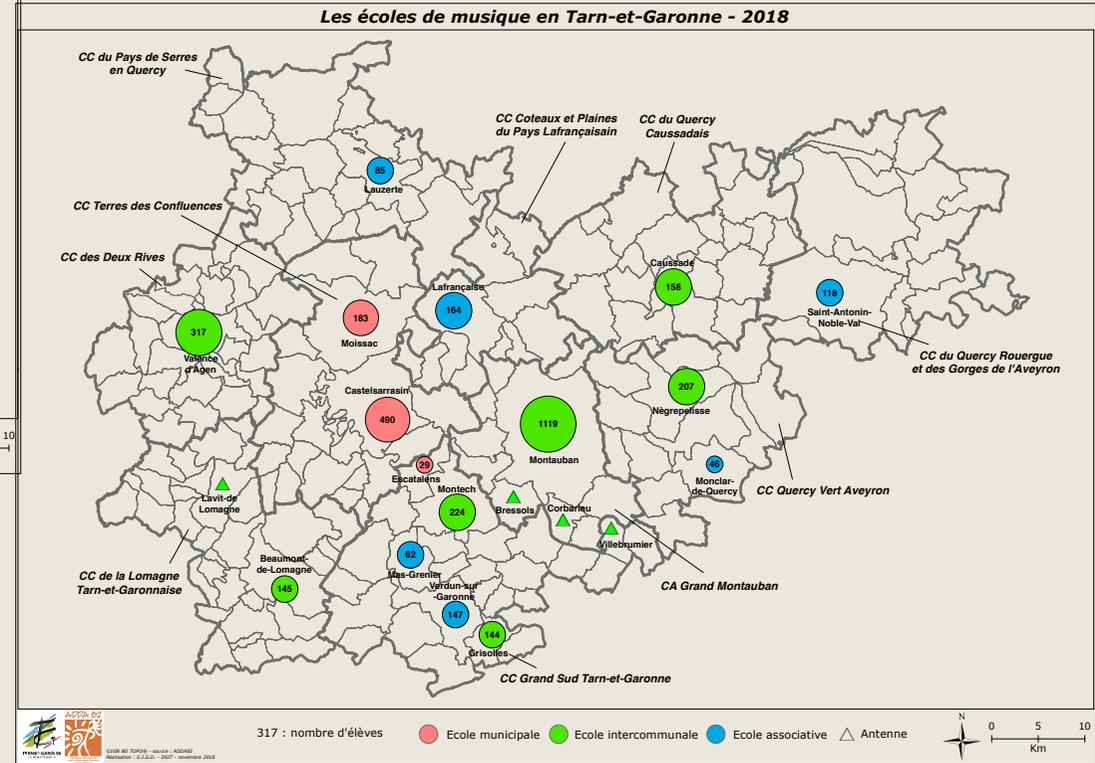
# SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SDEEA 2014 - 2018

# EVOLUTION DU NOMBRE D'ECOLES ET DE LEUR STATUT

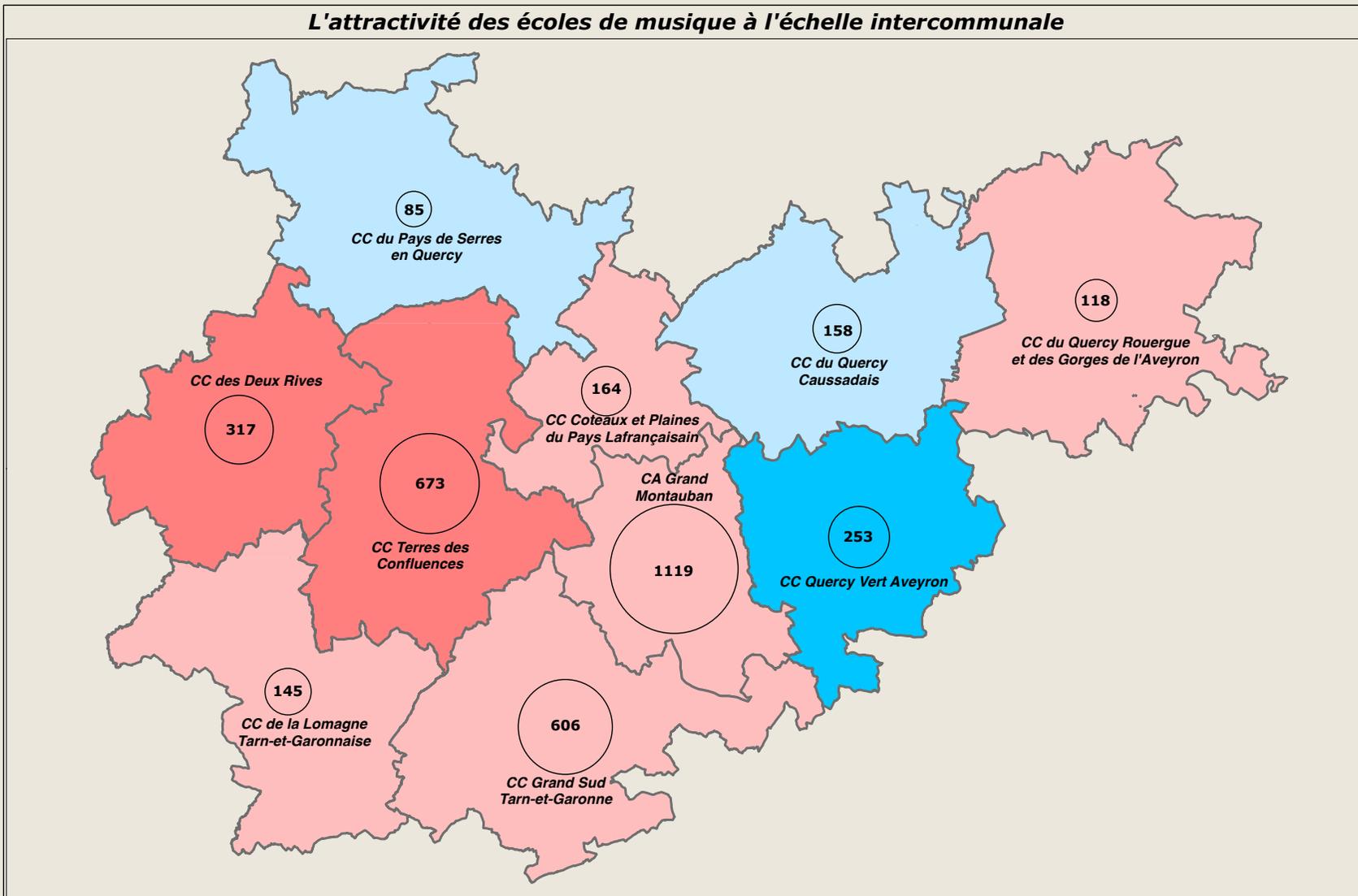
Les écoles de musique en Tarn-et-Garonne - 2014



Les écoles de musique en Tarn-et-Garonne - 2018



### L'attractivité des écoles de musique à l'échelle intercommunale



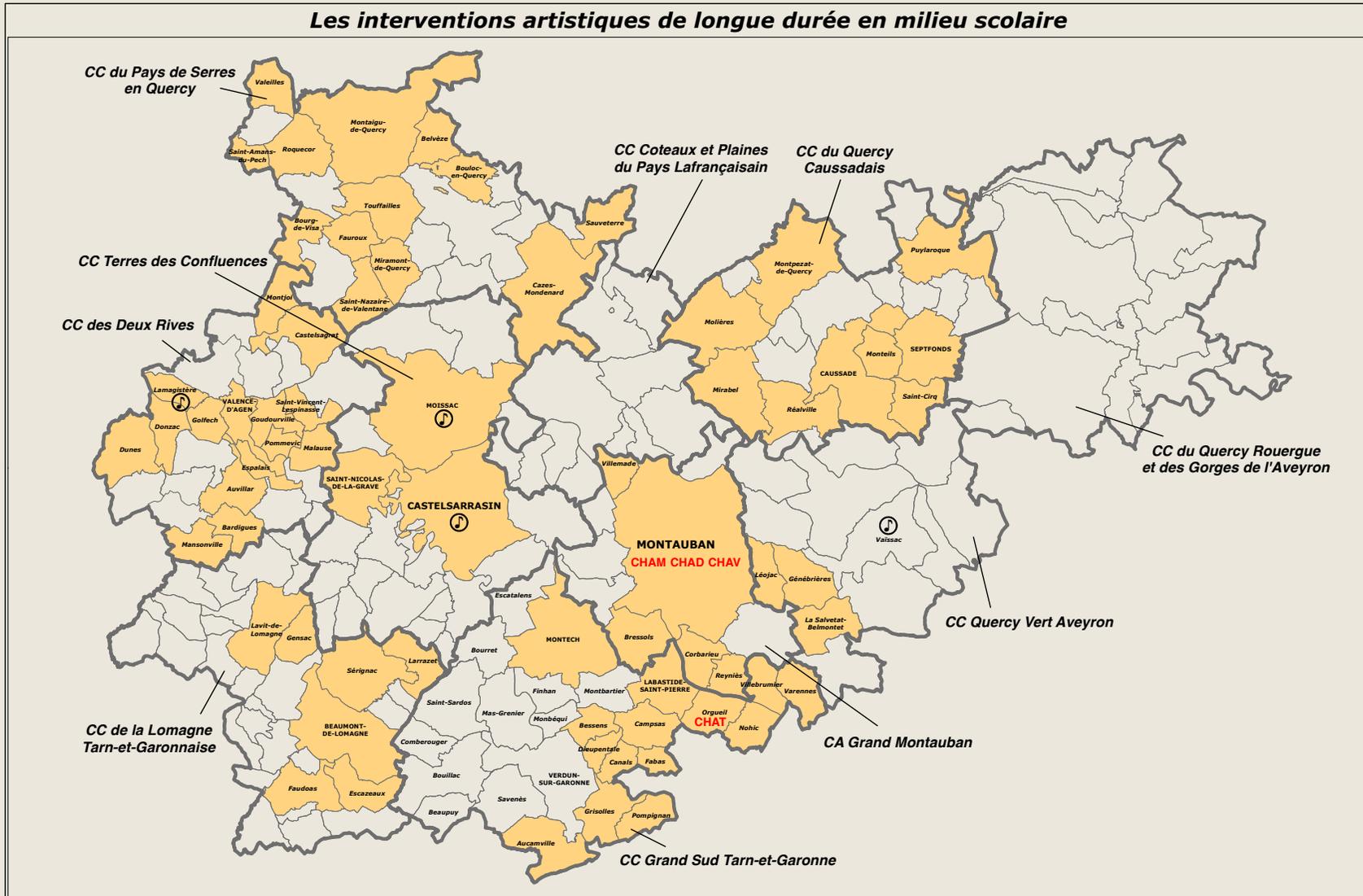
©IGN BD TOPO® - source : ADDA B2  
 Réalisation : S.I.G.D. - DSIT - novembre 2018

317 : nombre d'élèves

Taux d'inscrits (nbre d'élèves / nbre d'habitants) :



### Les interventions artistiques de longue durée en milieu scolaire



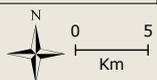
©IGN BD TOP0® - source : ADDA82  
 Réalisation : S.L.G.D. - DSIT - novembre 2018

🎵 : Orchestre à l'école

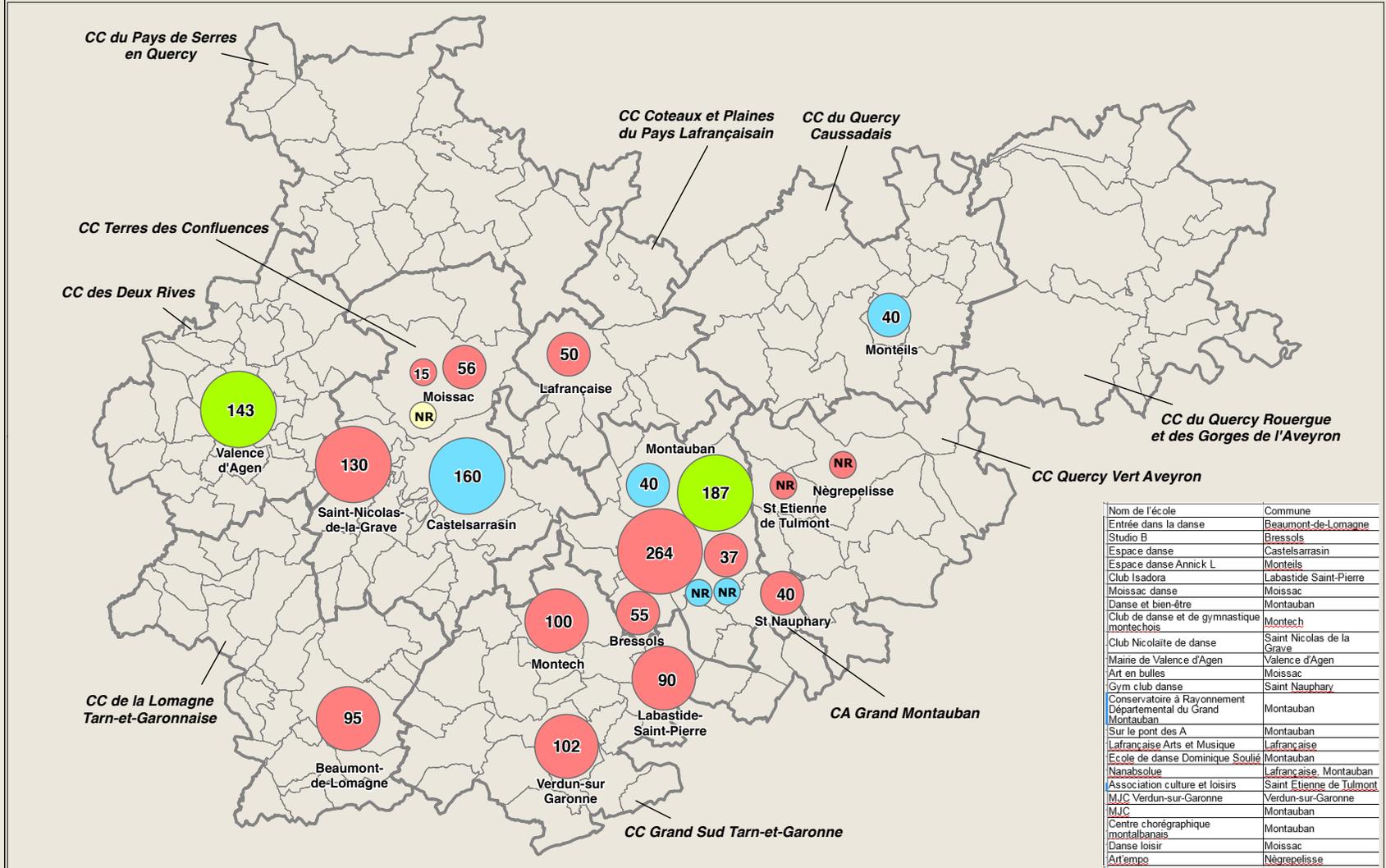
🟡 intervention d'un dumiste  
 DUMI : diplôme universitaire de musicien intervenant

**CHAM** Classe à horaire aménagé musique  
**CHAT** Classe à horaire aménagé théâtre

**CHAD** Classe à horaire aménagé danse  
**CHAV** Classe à horaire aménagé voix



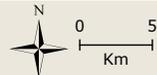
### L'enseignement réglementé de la danse en Tarn-et-Garonne



©IGN BD TOPO® - source : ADDA2  
 Réalisation : S.J.G.D. - DSIT - novembre 2018

143 : nombre d'élèves en 2015/2016  
 NR : non renseigné

Statut : ● Association ● Privé ● Régie



# LES FORCES ET LES FAIBLESSES DU SDEEA

## Points forts

Un SDEEA entre soutien aux écoles fragiles et encouragement des écoles dynamiques

Un soutien financier croissant depuis 2007 de la part du Conseil départemental

Un aménagement du territoire équilibré, avec le CRD comme tête de réseau et au moins une école de musique par Communauté de communes

Des modes de calcul des subventions sur des critères objectifs incontestables

Une vraie dynamique de coopération entre écoles

Un accompagnement satisfaisant de projets en lien avec le milieu scolaire

## A améliorer

Des écoles associatives encore fragiles sur des territoires peu pourvus

Des interventions à l'école inégalement réparties sur le territoire

Des enveloppes et des critères de calcul de subventions à redéfinir pour poursuivre l'aménagement culturel du territoire

Peu d'impact du SDEEA sur la qualification des enseignants

Une dimension d'innovation à renforcer : pratiques collectives, musiques actuelles, transversalité des arts...

Un lien entre enseignement spécialisé et éducation artistique à renforcer ?

# LE SDEEA 2020 - 2024

## Le SDEEA 2020 – 2024 : les grands principes

### ■ Un plan d'actions en 3 axes :

- *Lutter contre les inégalités territoriales*
- *Lutter contre les freins d'accès à la culture*
- *Favoriser l'innovation pédagogique*

### ■ Une mise en œuvre s'appuyant sur les ressources du territoire :

- *Développement des pratiques collectives et de nouvelles esthétiques (jazz et musiques actuelles) en lien avec la Fédération Départementale des Sociétés Musicales*
- *Renforcement du rôle de tête de réseau du Conservatoire du Grand Montauban*
- *Une mise en réseau des écoles et la mobilisation des compétences des enseignants au service du territoire*

### ■ La remise à plat de la politique d'aide financière :

- *Une enveloppe globale en hausse (fonctionnement et équipement)*
- *Suppression du bonus intercommunal et du bonus projet d'établissement à la faveur d'une aide aux interventions à l'école et d'un bonus innovation pédagogique*

## Axe 1 > Lutter contre les inégalités territoriales

- **Une politique d'aides financières incitative pour :**
  - *La mise en œuvre d'un véritable projet d'établissement*
  - *L'innovation pédagogique*
  - *Les interventions en milieu scolaire*
- **Le développement de la mise en réseau et des pratiques collectives sur l'ensemble du territoire :**
  - *Une hausse de la subvention et un conventionnement avec Fédération Départementale des Sociétés Musicales pour le développement de nouveaux projets collectifs autour du jazz et des musiques actuelles*
  - *Animation du réseau des écoles de musique et de danse*
  - *Développement de projets de pratique collective à l'échelle intercommunale ou départementale*
- **Poursuite du conventionnement avec les écoles de musique :**
  - *Avec perspective d'augmentation de la subvention si objectifs atteints*
  - *Accompagnement renforcé par l'ADDA 82 de certaines écoles plus fragiles*
- **Poursuite des formations départementales et interdépartementales et de l'aide à la VAE**

## Axe 2 > Lutter contre les freins d'accès à la culture

- **Des aides financières pour le développement d'interventions en milieu scolaire**
  - 45 € / heure d'intervention hebdomadaire en milieu scolaire
  - Une aide à la création d'un poste de dumiste, à hauteur d' 1/3 du coût employeur
  - une aide à la création d'orchestre au collège (en lien avec la Commission Education) sur l'acquisition du parc instrumental
  
- **Formation et accompagnement de projets en direction du milieu scolaire ou des publics éloignés de la culture :**
  - Ex 2019 – 2021 : Formation qualifiante à la direction d'ensembles vocaux, en partenariat avec le Conservatoire
  - Des formations permettant une évolution de la posture de l'enseignant, pour un plus faible taux d'abandon et des établissements plus inclusifs
  
- **L'ouverture d'un nouveau chantier : un partenariat avec la Direction des Services Départementaux.** Parmi les pistes à l'étude :
  - une aide à la première inscription auprès des élèves boursiers
  - des projets spécifiques auprès de jeunes bénéficiant d'un Accompagnement Educatif à Domicile (AED)
  - des formations proposées pour l'accueil de jeunes handicapés dans les établissements d'enseignement artistique

## Axe 3 > Favoriser l'innovation pédagogique

- **Un nouveau plan de formation quinquennal**
  - *sujets prioritaires : les outils numériques, l'apprentissage en collectif, la pédagogie de création partagée*
- **Une aide financière incluant un bonus à l'innovation pédagogique :**
  - *Les critères : l'usage du numérique, l'apprentissage en collectif, les projets interdisciplinaires, le travail en équipe des enseignants*
- **Le développement de nouvelles esthétiques musicales (jazz et musiques actuelles)**
  - *Plateau départemental des ateliers de musiques actuelles sur la scène du Rio Grande*
  - *Projets de création musiques actuelles avec des artistes associés*
  - *Journées professionnelles*
- **Création d'un laboratoire d'innovation pédagogique**
  - *Lieu d'échanges d'expériences et de pratique avec des professeurs volontaires du département > un contenu élaboré ENSEMBLE.*
  - *Des témoignages d'experts extérieurs au département*
  - *Des expérimentations de nouveaux modes d'enseignement dans le cadre de projets musicaux intercommunaux*

## La politique d'aides financières

- **Des aides globalement en hausse**, en fonctionnement (minimum : + 6000 €) et en équipement (+ 5000 €)
- **Des aides incitatives**
  - *La mise en œuvre d'un véritable projet d'établissement (30 €, 40 € ou 50 € par heure hebdomadaire d'enseignement en fonction de sa qualité)*
  - *L'innovation pédagogique (bonus : 2000 €)*
  - *Les interventions en milieu scolaire (45€/ heure hebdomadaire d'enseignement)*
- **la majorité des écoles voit leur subvention de fonctionnement augmenter :**
  - *valorisation des bonnes pratiques*
  - *en contrepartie : participation à la dynamisation du réseau départemental des écoles de musique et au laboratoire d'innovation pédagogique*
- **Pour les écoles qui voient leur subvention de fonctionnement baisser :**
  - *Accompagnement prioritaire de l'ADDA 82 sur des formations et des projets innovants*
  - *Possibilité de voir leur subvention augmenter en cours de Schéma : bonus pédagogique ou interventions en milieu scolaire*
  - **>> Cette politique d'aide est conçue comme un levier de sensibilisation des élus**